

DEPARTEMENT
DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD

PREFECTURE DU
VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à onze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Présents :

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Votants :	8

Madame Martine LAURE
Madame Janine LENTHY
Monsieur Jean-Louis BESSAC
Madame Isabelle LUPORINI
Madame Simone LONG
Madame Huguette REBOUL
Madame Mireille BRUNEAU
Madame Eva VON FISCHER BENZON

Excusés :

Monsieur Alain BENEDETTO
Monsieur François BERTOLOTTO
Madame Marie-Dominique FLORIN
Madame Viviane BERTHELOT
Madame Yvette ROUX
Madame Anne ZACHARY
Monsieur Stéphane PEYNE

Secrétaire de Séance : Anne-Charlotte SALVI

L'ordonnance n° 2021-1310, en date du 07 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales a modifié les règles régissant l'adoption du procès-verbal de séance.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Code Général des Collectivités Territoriales impose que le procès-verbal de séance du Conseil d'Administration soit approuvé par les élus en début de séance suivante après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et signé par le président et le ou les secrétaire(s) de séance.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente,
Martine LAURE



Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025